

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 6 (1861)
Heft: 4

Artikel: De la défense et de la neutralité de la Suisse. Part I
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 4

Lausanne, 28 Février 1861.

VI^e Année

SOMMAIRE. — De la défense et de la neutralité de la Suisse. — Les tentes-abris. — Affaires d'Italie. — Nouvelles et Chronique.

DE LA DÉFENSE ET DE LA NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

Comme nous l'avons annoncé dans nos derniers numéros, M. le général Dufour a donné récemment une séance au Cercle des Officiers, dans laquelle il a fait lecture d'un mémoire rédigé par lui sur la neutralité de la Confédération suisse. Nous empruntons au *Journal de Genève* l'analyse suivante de ce mémoire, aussi exacte, dit cette feuille, qu'elle a pu être saisie, d'après lecture, par l'un des officiers présents à cette séance :

« Messieurs, a dit l'honorable général, lorsque j'ai jeté sur le papier quelques notes sur le sujet qui va nous occuper, c'était pour ma propre satisfaction, pour moi-même, et afin de concentrer, pour ainsi dire, mes idées sur le rôle que la Suisse a à jouer dans les affaires européennes; je ne m'attendais donc pas à ce que j'aurais l'honneur d'en faire part à une assemblée aussi nombreuse; car, dans ce cas, j'aurais cherché à donner à cette étude une forme plus satisfaisante. Le sujet d'ailleurs, je le vois bien, intéresse vivement, et je réclame au nom de cet intérêt votre indulgence pour la forme.

» La Suisse, si bien dotée par la nature pour sa défense, est comparativement si petite qu'elle ne saurait, sans compromettre son existence, prendre une part dans les guerres européennes. La neutralité est donc pour nous une nécessité, un principe de vie.

» Heureusement, cette neutralité est en même temps dans l'intérêt des puissances qui nous environnent; c'est l'opinion des hommes les plus éminents et les plus compétents dans la science militaire, en tête desquels je puis me borner à citer les deux plus grands capitaines des temps modernes, Napoléon et le prince Charles.

» La Suisse neutre peut être considérée comme un obstacle naturel, un grand lac, par exemple, offrant un couvert ou un appui aux ar-

mées qui sauront en profiter ; ces armées, dans ce cas, ne seront plus obligées de s'étendre outre mesure, elles pourront se concentrer sur les points les plus essentiels à garder, ou se diriger sur les points les plus menacés par l'ennemi, sans crainte pour la sûreté de leurs flancs protégés par ces obstacles ; les opérations offensives se simplifient, et les opérations défensives deviennent plus efficaces.

» Ces avantages sont à peu près les mêmes pour la France et pour l'Autriche, et ils demeurent également les mêmes que le théâtre de la guerre soit placé sur le Rhin ou dans la haute Italie, lorsqu'il s'agit d'une guerre défensive. Il est vrai qu'il ne semble pas au premier abord qu'il en soit tout-à-fait de même pour une guerre offensive, parce que certains mouvements peuvent être interdits aux armées par l'obstacle de la neutralité suisse ; mais, réduites à des attaques de front, ces mêmes armées trouveront dans la solidité de leurs flancs une compensation à cette gêne qui, d'ailleurs, étant réciproque, cesse d'être un désavantage.

» Si la neutralité de la Suisse offre des avantages aux nations voisines, elle en a bien plus encore pour la Suisse elle-même, en éloignant de son territoire les fléaux de la guerre, et en la mettant à l'abri de ces occupations militaires si complètement désastreuses, lors même que les populations d'un pays ne sont pas appelées à prendre les armes et à jouer un rôle dans les combats livrés au milieu d'elles, mais peuvent en rester simples spectatrices.

» La Suisse, pénétrée de ces vérités, doit donc faire que cette neutralité, garantie par les traités, soit une réalité.

» Pour cela il faut tout d'abord qu'elle s'efforce de détruire, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, une opinion qu'on a trop répandue : savoir, que la Suisse ne saurait rester neutre qu'avec le bon plaisir des puissances belligérantes ; — qu'elle est trop faible, livrée à ses seules ressources, pour se faire respecter ; — que l'on traversera son territoire quand on y trouvera son compte. — En y réfléchissant un peu, on verra cependant que nous pouvons, sans trop préjuger de nos forces, maintenir à nous seuls et *sans secours étrangers* (l'honorable général souligne ces mots en les répétant deux fois) maintenir cette neutralité que l'on prétendrait nous dénier.

» D'abord, par suite d'heureuses circonstances topographiques, la Suisse ne se trouve pas sur le passage obligé des armées, et n'est pas forcément menacée en cas de guerre. En effet, les lignes naturelles d'opérations ne la traversent pas : ces lignes, entre l'Autriche et la France, forment un angle dans l'intérieur duquel la Suisse est placée ; la ligne d'opérations de Vienne à Paris par le bassin du Danube, coupe le Rhin, au nord de la Suisse, entre Mayence et Strasbourg ; l'autre ligne, celle du sud, traverse la Carinthie et se dirige sur Vérone, laissant également la Suisse de côté. Pour entrer en

Suisse, il faut se détourner de son objet, ce qui serait folie, puisque ce pays est en dehors des lignes d'opérations naturelles, offre peu de ressources aux armées, et est hérissé de difficultés. Ce serait se créer d'avance des chances d'insuccès, sans compensation suffisante, et plus d'obstacles qu'on n'y rencontrerait d'avantages stratégiques ou tactiques. Aussi Napoléon a-t-il dit : « Une ligne d'opérations ne doit » point passer par un pays de montagnes, » et partant de ce principe il a vivement blâmé la faute commise par le prince Charles en attaquant la Suisse, et en perdant de vue que ces pays de montagnes doivent être *tournés* et non *traversés*. En effet, les exemples fournis par cette guerre de 1799 montrent assez éloquemment ce qu'il en coûte pour occuper militairement un pays tel que le nôtre, et le peu que l'on en retire au point de vue du résultat final de la campagne. Après avoir bataillé une année sur ce territoire, il a fallu le quitter sans avoir gagné un pouce de terrain à ce jeu. Nous pourrions donc espérer que les enseignements du passé nous mettraient à l'abri d'un pareil danger pour l'avenir.

» Mais on peut toujours craindre, et c'est ce que l'on a constamment mis en avant pour nier la possibilité d'une neutralité efficace de la Suisse en cas de guerre européenne, qu'un corps de troupes emprunte l'une de nos routes pour prévenir l'ennemi sur un point essentiel, pour le tourner, lui couper ses communications, et, quand on parle ainsi, c'est toujours notre grande et belle route du Simplon que l'on a en vue. Là, sans doute, est un véritable danger pour nous qui tenons, pour ainsi dire, les clefs de cette route. Mais pour conjurer ce danger, il suffit d'être déterminé à faire résistance.

» En effet, aussitôt que le passage n'est pas libre, que, pour le pratiquer, on doit s'exposer à des pertes de temps, de matériel et d'hommes dans des combats, que l'on a des obstacles sérieux à surmonter, cette route, la plus courte en apparence, devient la plus longue en réalité; les avantages de l'opération s'évanouissent en grande partie, et l'on a en outre sur les bras un ennemi de plus, et un ennemi qui n'est pas à dédaigner, avec lequel il faudra aussi compter.

» Ce qu'il nous faut donc, c'est de nous mettre à même de déjouer de semblables projets et d'ôter à l'étranger *toute velléité d'une pareille tentative*; et si nous pouvons amener chez nos voisins la conviction que *nous pouvons* et que *nous voulons* empêcher tout passage de troupes sur notre territoire, nous serons à l'abri d'un tel événement, qui non-seulement pourrait nous coûter bien cher, mais qui serait *une honte pour nous!*

» Que faut-il pour cela?

» Il faut d'abord resserrer toujours plus entre les divers Etats confédérés le lien fédéral, et faire résolument sur l'autel de la patrie le

sacrifice de toutes nos rancunes, pour avoir en vue seulement le bien de la Confédération.

» Ensuite il faut, sans relâche, améliorer, perfectionner, compléter nos institutions militaires, mettre notre armée sur un pied respectable, et ne reculer devant aucune dépense pour lui procurer tout le matériel nécessaire à une bonne défense et pour mettre entre nous et le dehors une barrière que nul ennemi ne puisse se promettre de franchir aisément.

» Il a déjà été fait d'importants progrès dans ce sens, et il y a une bien grande différence entre ce qui existait sous ce rapport au commencement du siècle et ce que nous possédons aujourd'hui. Depuis une trentaine d'années surtout, nos institutions militaires se sont considérablement améliorées : l'instruction et l'uniformité surtout ont été introduites dans tous nos bataillons, qui marchent maintenant sous *un seul et même* drapeau, emblème d'union entre les confédérés et symbole d'une nationalité commune. — Partout dans notre pays se développent l'esprit militaire et le sentiment que les traités ne seraient pour nous qu'une faible garantie sans l'appui de nos armes. Partout, dans nos jeux, dans nos fêtes, dans nos grands tirs fédéraux, se manifeste cette opinion et éclatent les sentiments les plus patriotiques.

» L'armée ! Elle existe... Nous avons en élite et réserve plus de 100,000 hommes, et la landwehr compte au moins 50,000 hommes organisés, en sorte que nous pouvons compter pour le moment d'une crise sur une force *active* de 150,000 soldats armés, équipés et suffisamment instruits pour être opposés aux troupes les mieux exercées, sur un terrain où les manœuvres savantes et les charges de cavalerie sont presque impossibles. — En outre, nous possédons une quantité d'habiles tireurs, et l'heure du danger verrait se former de nombreux corps de volontaires qui viendraient augmenter très sensiblement nos moyens de résistance. Nos contingents d'artillerie sont au grand complet ; nos batteries sont nombreuses, bien approvisionnées et prêtes à entrer en campagne. La Confédération s'est procuré toutes les pièces de position qui seraient nécessaires à l'armement d'ouvrages de fortifications ; nos arsenaux sont pourvus ; des règlements suffisamment connus fixent tous les détails des prestations, des réquisitions, du logement et de la nourriture des troupes ; les poudreries sont devenues une affaire fédérale et placées sous une administration spéciale ; enfin l'un des départements du Conseil fédéral a la haute main et des pouvoirs étendus sur tout ce qui concerne les affaires militaires et il leur donne la plus énergique impulsion, tout en veillant à ce que chaque canton fasse de son côté le nécessaire. Et les dépenses qui résultent de toute cette organisation, sans compter les écoles d'instruction des armes spéciales, les camps de tactique, les fréquents rassemblements

de troupes, sont bien la preuve que la Suisse attribue un grand prix à sa neutralité, et qu'elle songe à la défendre sérieusement si elle était menacée.

» C'est ce que devraient voir et comprendre ceux qui doutent encore de cette volonté de la Suisse; mais il n'y a que les faits qui puissent convaincre les *incrédules*, et jusqu'à ce jour il ne nous a pas été donné de faire nos preuves. Même cet élan national de 1857 qui étonna l'Europe est, à cet égard, resté stérile pour nous; il subsiste encore des doutes qui sont humiliants pour notre pays, et que les actes et les faits seuls feront enfin disparaître.

» A nous donc la tâche de les détruire! Préparons-nous, livrons-nous à tous les travaux qui peuvent organiser la défense nationale! Que rien ne coûte pour un si noble but. Un peuple qui veut conserver son indépendance doit être prêt à tous les genres de sacrifices.

» La conduite que nous avons à tenir est extrêmement simple.

» Au dehors, ne nous mêlons en aucune façon des querelles de nos voisins, faisons taire même nos sympathies, ne prenons fait et cause pour aucun parti au risque d'être taxés d'égoïsme. — Il faut repousser sans hésitation les offres les plus séduisantes et en apparence les plus profitables, quand elles auraient pour objet de nous faire sortir de la ligne de conduite que nous devons suivre avec une inébranlable fermeté, car fussent-elles, ces offres, avantageuses aujourd'hui, elles ne le seraient plus demain en nous faisant perdre le prestige de l'inviolabilité de notre territoire.

» Au dedans, accueillons indistinctement les vaincus de tous les partis, sans leur demander compte de leur opinion, et sans autre condition que celle de se soumettre à nos lois et de ne rien faire qui puisse compromettre notre tranquillité, de poser en un mot leur plume en même temps que leur épée en passant notre frontière: ces proscrits, assis à notre foyer, doivent être inviolables, toute demande d'extradition doit être énergiquement repoussée, même si elle était appuyée par la force. En agissant ainsi, on suit les lois sacrées de l'*humanité* en même temps que l'on conserve l'*honneur*, ce bien précieux des nations libres et indépendantes. — Cette règle de conduite est pour tous les temps, et, au cas de guerre, quoique plus périlleuse, elle est également bien tracée.

» Nous devons nous opposer à toute demande de passage de quelque côté qu'elle soit faite, quelques moyens qui soient déployés pour l'appuyer: si on prétend le forcer, nous devons combattre énergiquement à la manière de nos pères, sans nous inquiéter du résultat, nous rappelant que la défaite de Saint-Jaques a été aussi avantageuse à la Confédération que les plus éclatantes victoires, et que les témoignages de sa vaillance, donnés par un peuple, sont la meilleure garantie de sa tranquillité future.

» Mais, quoique le territoire de notre petit pays soit favorable à sa défense, nous ne devons pas négliger d'y ajouter tout ce que l'art peut créer dans la limite de nos ressources; nous avons des défilés à fermer, des positions à retrancher, des ponts dont la destruction doit être préparée pour donner plus de confiance aux troupes, assurer leurs mouvements et doubler leur action. — Des approvisionnements en matériel doivent être réunis pour ne pas être pris au dépourvu; — nous avons à améliorer plusieurs des routes de nos montagnes, à en créer de nouvelles entre la frontière et l'intérieur, ou en ceinture d'une position à une autre; ce réseau est le complément nécessaire de tout système défensif, en particulier du seul qui puisse nous convenir, du système actif. Il faut bien se dire que les routes sont toujours plus favorables à la défense qu'à l'attaque. Les travaux les plus urgents doivent être commencés tout de suite, car ils ne sont pas de nature à être terminés en un jour.

» Quand on nous verra ainsi sérieusement à l'œuvre, on *prendra peut-être de nous une meilleure opinion*; cela nous épargnera peut-être les périls et les désastres que nous voulons éviter; peut-être le sang des enfants de la Suisse pourra-t-il ainsi être économisé, et néanmoins le sol sacré de la patrie être respecté.

» Si l'étranger cherchait à pénétrer dans la Suisse pour s'en emparer, ce qui est peu probable, ou bien pour en faire le théâtre d'une lutte acharnée, en dépit des graves difficultés qui ont été indiquées, il faudrait nous opposer à ces projets sans crainte de nous mesurer avec lui. Nous aurons à résister d'abord à la frontière pour indiquer la violation du territoire et couvrir celui des Etats confédérés qui serait plus particulièrement menacé, puis disputer le terrain pied à pied, ne céder qu'à des forces supérieures, ou même, s'il le fallait, s'ensevelir sous des ruines. Il ne s'agit pas, en effet, de se conduire exclusivement suivant les règles de la grande guerre : la Suisse est trop petite pour qu'elles puissent lui être appliquées sans restriction. — En voulant abandonner la frontière pour essayer seulement de se mesurer avec l'ennemi dans le centre du pays, cet effort projeté pourrait, dans tel cas, devenir inutile, et la Suisse se trouverait humiliée sans avoir versé une goutte de sang pour sauver son honneur. Plutôt mourir cent fois les armes à la main que de finir ainsi. (*Bavos.*) — La Suisse est constituée de telle sorte qu'aucun Etat confédéré ne peut être sacrifié; les considérations politiques doivent l'emporter sur les considérations militaires, et la défense doit commencer où commence l'attaque. C'est ainsi qu'en 1857 toutes les forces de la Suisse furent dirigées vers Schaffhouse pour disputer à l'ennemi cette partie du territoire, séparée de la Suisse par un grand fleuve, sur lequel, selon les règles ordinaires de la guerre, la défense sérieuse aurait seulement dû commencer. — De même, si Genève était atta-

qué, le devoir de la Confédération serait de voler à son secours, malgré la difficulté des communications et lors même que les corps qu'elle enverrait à son aide pourraient être considérés comme compromis.

» Néanmoins cela ne doit pas empêcher de faire, autant que possible, à la loi de concentration et d'éviter la dissémination des forces, qui conduit au fatal système des cordons : ce sont ces oppositions qui, en pareille circonstance, rendraient difficile la tâche du commandant en chef de l'armée fédérale.

» En tout cas, il ne faut compter que sur soi pour repousser l'invasion. Il serait *humiliant* de demander un secours et il serait *dangereux* de l'accepter. Après *l'étranger qui vous attaque*, rien n'est plus dangereux que *l'étranger qui vous prend sous sa protection!* (*Bravos.*) Mieux vaut succomber honorablement que d'avoir recours à un semblable moyen.

» Si donc notre pays, malgré sa constitution physique, malgré les difficultés qu'il oppose aux mouvements stratégiques, et le peu de ressources qu'il offre, se voyait menacé de devenir l'arène des luttes de deux armées ennemis, bien loin de nous déclarer pour celle qui serait entrée la dernière, et de faire alliance avec elle après avoir résisté à la première, il faudrait encore s'efforcer de la repousser, prendre, pour ainsi dire, une épée de chaque main et combattre des deux côtés, sans quoi l'on nous accuserait de n'avoir fait avec l'une qu'un semblant de résistance en même temps que d'avoir été secrètement de connivence avec l'autre. Nous perdriions ainsi, quelle que fût la sincérité de nos intentions, tout le fruit de nos efforts pour maintenir notre neutralité. Mieux vaut se laisser écraser par la supériorité de la force : l'honneur national et républicain est au moins sauvé. (*Bravos.*) — Si une telle conduite était absolument au-dessus de nos forces, il faudrait, sans prendre parti pour personne, nous résigner à attendre. Ces deux ennemis doivent se dévorer mutuellement, dans l'impossibilité de se rien faire ; l'heure venue, nous nous relèverions et nous parviendrions bien à chasser celui des deux qui, dans cet état d'affaiblissement, prétendrait rester encore sur notre sol. C'est ainsi qu'en maintenant jusqu'à l'extrême notre neutralité, nous sauverions notre indépendance. »

M. le général Dufour est entré ensuite dans des détails tendant à prouver que, lors même que nous voudrions sortir de notre neutralité, nous ne le pourrions pas, et qu'il nous serait, en particulier, absolument impossible de mettre un corps de troupes suisses au service d'une armée et d'une cause étrangères. Enfin, l'honorable général a discuté la question soulevée dernièrement d'une fortresse fédérale dans le centre du pays, et il aurait, selon le *Journal de Genève*,

avancé cette assertion, à laquelle nous ne nous serions pas attendu de la part de l'auteur du *Cours de tactique*, que, si nos ressources nous permettent de faire des ouvrages de fortification aussi considérables, ils seront mieux placés sur quelques points importants ou faibles de la frontière.

« Ce qui vaudra d'ailleurs toujours mieux, a dit l'honorable général, ce qui vaudra toujours mieux que des fortifications, ce que rien ne peut remplacer, ce sont des bras forts et des cœurs dévoués. Or, Dieu soit loué, ces moyens ne manquent pas aux peuples qui vivent sous l'empire d'une sage liberté et savent s'en rendre dignes.— ESPÉRONS ! »

Dans notre prochain ~~numéro~~, nous donnerons quelques observations relatives à ce discours.

LES TENTES-ABRIS.

(Corresp.) Dans un article fort remarquable intitulé *les Zouaves*, la *Revue des Deux mondes* publiait la note suivante (25^e année, tome IX, 1855, page 1119) :

« Voici encore une invention qui avait été promptement adoptée par les zouaves, mais qui n'est pas de leur fait. Ce sont les soldats du 17^e léger, qui les premiers eurent l'idée de découdre leurs *sacs de campement* et d'en faire des abris en les réunissant deux par deux avec des ficelles que soutenaient des bâtons. L'expérience ayant réussi, le colonel Bedeau, avec cet esprit d'ordre qu'il apportait à tout, régularisa ce mode d'abri, et le fit adopter à tout son régiment. Les autres corps ne tardèrent pas à suivre cet heureux exemple. Le transport des grandes tentes ayant été depuis longtemps reconnu impraticable, dans des opérations rapides, sur un vaste échiquier, on comprend facilement quelles ressources présentaient ces *tentes-abris*. »

Dans ces quelques mots, M. Vincent de Mars (ou plutôt le duc d'Aumale, qui est généralement reconnu pour le véritable auteur de l'article ci-dessus indiqué) raconte l'origine des tentes-abris. Il suffirait de dire qu'après avoir subi quelques modifications de dimensions suggérées par la pratique, ces tentes-abris ont été adoptées par plusieurs armées de l'Europe, et qu'en Crimée des corps de l'armée française ont passé le premier hiver du siège de Sébastopol, sans autre abri que celui-là, en y apportant toutefois ces mille et un perfec-